|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1058** | | Le 18 avril 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des commissions d'études des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Désignation des présidents et des vice-présidents des commissions d'études de l'UIT-R, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Réunion de préparation à la Conférence et du Groupe consultatif des radiocommunications** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

Conformément au point 1 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6, des candidats aux fonctions de présidents et de vice-présidents devraient être désignés par les États Membres de l'UIT et les Membres du Secteur des radiocommunications le plus rapidement possible.

La Résolution UIT-R 4-8 donne des informations sur le mandat et la composition actuels des commissions d'études de l'UIT-R dans la structure adoptée par l'Assemblée des radiocommunications de 2019. Il est néanmoins rappelé que, conformément au numéro 133 de la Convention, il appartient en dernier ressort à l'Assemblée des radiocommunications de décider s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études ou d'en créer de nouvelles. Par conséquent, la structure définitive ne sera établie qu'à l'Assemblée. De même, les présidents et vice-présidents ne peuvent être désignés qu'une fois que l'Assemblée des radiocommunications aura pris ses décisions.

Compte tenu de ce qui précède, si votre Administration/Organisation souhaite proposer un candidat aux fonctions de président ou de vice-président d'une commission d'études des radiocommunications, du Comité de coordination pour le vocabulaire, de la Réunion de préparation à la Conférence ou du Groupe consultatif des radiocommunications, le Bureau vous serait reconnaissant d'envoyer, de préférence avant le **13 août 2023** et au plus tard le **30 octobre 2023**, une notice biographique faisant ressortir les compétences du candidat concerné.

De plus, si votre Administration/Organisation souhaite confirmer son soutien à un président ou à un vice-président actuellement en exercice, vous voudrez bien en informer le Bureau, de préférence avant le 13 août 2023. À cet égard, votre attention est attirée sur les points 4 et 5 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6 concernant la durée maximale des mandats.

Conformément au point 3 du *décide* de la Résolution UIT-R 15-6, le Directeur du Bureau des radiocommunications mettra les notices biographiques des candidats à la disposition des chefs de délégation présents à l'Assemblée. À cette fin, vous voudrez bien noter qu'il est demandé à **toutes les Administrations de communiquer le nom du chef de leur délégation** par courriel à l'adresse [ra23contact@itu.int](mailto:ra23contact@itu.int), afin que les chefs de délégation puissent accéder au site SharePoint spécial sur lequel les candidatures seront publiées.

Veuillez noter que les Résolutions UIT-R précitées se trouvent à l'adresse suivante:

[http://www.itu.int/ITU-R/go/resolutions](https://www.itu.int/pub/R-RES/fr)

Mario Maniewicz  
Directeur